



Schéma régional de cohérence écologique - Basse-Normandie -

LA TRAME
VERTE & BLEUE
EN BASSE-NORMANDIE

*Comité Régional Trame Verte
et Bleue n°2*

22 octobre 2012

Compte-rendu

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse-Normandie est élaboré par la Région et l'Etat, représenté par la DREAL, dans le cadre d'une démarche concertée. L'une des instances clé de cette démarche est le Comité Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB), lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques au sein de la région. La réunion d'installation de ce Comité est intervenue le 12 décembre 2011.

Une seconde réunion a eu lieu le 22 octobre 2012 : elle avait pour objectif de présenter l'état d'avancement et le contenu du SRCE bas-normand, les enjeux de la trame verte et bleue (TVB) en Basse-Normandie, et la carte des composantes de la TVB à l'échelle régionale.

- Si vous souhaitez découvrir le contenu des présentations, vous pouvez facilement accéder au support projeté lors de la réunion. Il est dès à présent accessible sur le site dédié au SRCE de Basse-Normandie : www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr.
- En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges qui sont intervenus tout au long de la réunion, entre organisateurs de la réunion, intervenants et participants. Conçu pour être synthétique et agréable à lire, il s'organise de façon thématique sans prétendre à l'exhaustivité.

La réunion était présidée par Muriel Jozeau-Marigné, conseillère régionale de Basse-Normandie et Christian Duplessis, Directeur adjoint de la DREAL de Basse-Normandie.

A leurs côtés, Ludovic Genet, chef du Service Ressources naturelles, Mer et Paysage (SRMP) de la DREAL de Basse-Normandie, et François Lorfeuvre, directeur de l'Aménagement et du Développement durables, Conseil régional de Basse-Normandie, ont complété la représentation de l'Etat en Basse-Normandie et de la Région.

Une présentation de l'état d'avancement et du contenu du SRCE, des enjeux de la trame verte et bleue et de la carte des composantes de la TVB à l'échelle régionale a été réalisée par ailleurs par Sandrine Lecoite (Conseil régional de Basse-Normandie), Sophie Lardilleux (DREAL) et Vincent Guillemot (Dervenn). L'ensemble de la réunion a été animée par Sylvie Le Calvez (L'Acteur rural).

L'état d'avancement et le contenu du SRCE de Basse-Normandie

La présentation relative à l'état d'avancement et au contenu du SRCE de Basse-Normandie réalisée par Sandrine Lecointe et Sophie Lardilleux récapitule le calendrier du projet, rappelle les éléments constitutifs du SRCE, et fait le point sur ce qui a été rédigé à ce stade.

En réaction à cet exposé, plusieurs participants souhaitent que soit approfondie la question de la prise en compte du SRCE par les communes et les communautés urbaines, d'agglomération et de communes.

Sophie Lardilleux rappelle tout d'abord que la transmission du SRCE aux communes concernées et que le recueil des avis des Départements, des Parcs naturels régionaux (PNR) et des intercommunalités de Basse-Normandie, programmés pour le mois de mars 2013, sont prévus dans le Code de l'Urbanisme.



Sandrine Lecointe (Conseil régional de Basse-Normandie) et Sophie Lardilleux (DREAL) présentent le calendrier de la démarche.

A une question relative à la portée du SRCE pour les collectivités ayant déjà adopté un Plan Local d'Urbanisme (PLU), Ludovic Genet, explique que, sur le plan réglementaire, **les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes ne devront prendre en compte le SRCE qu'à l'occasion de la rédaction ou de la révision de leur document d'urbanisme (SCOT, PLU)** ; ceux déjà rédigés ne seront donc pas systématiquement modifiés en fonction du SRCE. Par ailleurs, afin que les documents en cours d'élaboration puissent d'ores et déjà prendre en compte le contenu du schéma, les services et les bureaux d'études concernés sont informés régulièrement de son état d'avancement.

Les réflexions présentées sur l'échelle pertinente d'identification de la trame verte et bleue suscitent également quelques interrogations.

En réponse à la question d'un participant portant sur la prise en compte des trames qui dépassent les limites régionales, Sophie Lardilleux précise que des échanges sur l'état d'avancement de leur SRCE respectif ont déjà lieu entre les maîtrises d'ouvrage de Basse-Normandie et des régions voisines. Elle rappelle ensuite que les orientations nationales relatives à la trame verte et bleue imposent des critères de cohérence aux SRCE. Un cadre national est par ailleurs mis en place, sous la forme à la fois de principes généraux et de cartes avec lesquels les services de l'Etat et de la Région devront s'assurer de la conformité du SRCE bas-normand.

Dans ce cadre, une « zone tampon » doit à présent être pensée, sur 10 kilomètres au-delà des limites administratives de la Basse-Normandie.

Les enjeux de la trame verte et bleue (TVB) en région Basse-Normandie

Sandrine Lecointe et Sophie Lardilleux reviennent ensuite sur la méthode d'identification des enjeux et décrivent les 18 enjeux régionaux de la trame verte et bleue identifiés ainsi dans le cadre du SRCE de Basse-Normandie. Répartis en 4 chapitres, ces enjeux ont suscité plusieurs remarques des participants à cette 2^{ème} réunion du CRTVB.

Certains participants s'expriment au sujet de la portée du SRCE sur les activités agricoles. Tout d'abord, un participant juge les enjeux très ambitieux et souligne le besoin d'information relative aux moyens disponibles pour y répondre.

Ainsi, par exemple, l'enjeu de « maintien d'un bocage fonctionnel compatible avec l'agriculture de demain » est d'autant plus ambitieux que le paysage bas-normand s'avère essentiellement agricole.

Par ailleurs, des précisions sur la prise en compte de « *la biodiversité ordinaire dans le bocage ordinaire* » et sur les outils disponibles pour y parvenir sont demandées. A cela, Ludovic Genet répond que la prise en compte de la biodiversité ordinaire doit être faite dans les SCOT, mais pas seulement : le paysage bocager bas-normand évolue et se transforme rapidement, et les pratiques doivent s'adapter pour préserver sa fonctionnalité. Pour lui, il faut penser le bocage de demain plus globalement qu'au travers des seuls documents d'urbanisme locaux. Par-ailleurs, Ludovic Genet rappelle que la prise en compte du nombre relativement faible d'espaces boisés en Basse-Normandie a représenté « *un élément déterminant de la matrice verte* » évoquée dans les enjeux du SRCE de Basse-Normandie.

Certains participants soulignent la **nécessité que le SRCE n'apparaisse pas comme une source de sanctions ou de restrictions à l'égard du monde agricole**. Or, la déclinaison des enjeux en objectifs et le fait que la plupart des actions semble concerner avant tout les agriculteurs peuvent donner cette impression.

La pédagogie sera donc déterminante pour que le Schéma soit pleinement approprié par les acteurs locaux. En l'occurrence, ajoute un participant, « *il faut que le discours soit plus positif que celui observé sur le travail à mener au niveau des haies* ». François Lorfeuvre souligne le paradoxe de reprocher au SRCE de ne pas prendre suffisamment en compte le réseau de haies existant, et, en même temps, de trop s'engager en faveur de son maintien.

Des précisions sont demandées par André Berne (AESN) au cours de ce temps de questions, sur **la portée du SRCE sur les espaces de cours d'eau**, car aucun enjeu relatif aux cours d'eau n'a été retenu comme « prioritaire » dans le SRCE de Basse-Normandie, alors même que la région possède des rivières qui sont, en termes de faune piscicole, « *parmi les plus riches de France voire du continent* ». Celui-ci ajoute par ailleurs que les politiques portant sur les lits mineurs paraissent négligées. Ludovic Genet indique que le Conseil régional et la DREAL de Basse-Normandie ont adopté le parti-pris de considérer que la trame verte et bleue était déjà prise en compte par les acteurs gestionnaires de cours d'eau ou d'ouvrages sur les cours d'eau et que cela pouvait expliquer les choix en terme de priorités. Il rappelle à cette occasion que **la restauration des corridors de cours d'eau est une priorité régionale**, mais que les enjeux présentés au cours du CRTVB doivent être cohérents avec les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Seine-Normandie et de Loire-Bretagne, qui considèrent déjà certains cours d'eau bas-normands comme des « réservoirs biologiques » – les autres sont considérés dans le SRCE comme des corridors de biodiversité.



Le CRTVB, un lieu d'échange et de débats

Les échanges se portent ensuite sur **les bonnes pratiques globalement observées en région Basse-Normandie en faveur de la TVB**. La prise en compte des milieux dans de nombreux projets de territoire à diverses échelles, les initiatives contractuelles destinées à prendre en compte la biodiversité (avec la Chambre d'agriculture de l'Orne, par exemple), ou encore la place des études environnementales dans les documents de planification, sont autant d'éléments cités par un participant pour illustrer l'état d'avancement global dans la région des bonnes pratiques vis-à-vis des continuités écologiques. François Lorfeuvre rappelle en complément que l'action des Parcs naturels régionaux (PNR) représente un vivier d'exemples pertinents de pratiques favorables à la TVB, à généraliser dans la mesure du possible à l'ensemble du territoire régional.

Des précisions sont enfin demandées sur trois autres points :

- la distinction entre les enjeux de continuités écologiques, selon qu'ils se situent **dans un espace urbain** (absence de prédateurs, traitement plus efficace des déchets, etc.) ou non ;
- la signification du terme « éviter », employé dans la formulation des enjeux, et qui peut être interprété dans une **logique « éviter, réduire, compenser »** ;
- la pertinence de l'enjeu intitulé : « Poursuivre la gestion forestière pour préserver la TVB », alors que le plus important reste de **préserver la forêt de la fragmentation par de nouveaux projets d'infrastructures**.

Ludovic Genet rappelle, enfin, qu'**une série de réunions prévue à la fin de l'hiver 2013** aura lieu à l'échelle des territoires de Basse-Normandie, SCOT ou Pays. Un participant exprime son souhait que ces réunions locales puissent éclairer les acteurs bas-normands qui y participeront sur la méthodologie d'élaboration du SRCE, notamment en ce qui concerne la cartographie, car la lisibilité des cartes est limitée.

La carte des composantes de la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle régionale

La présentation de la carte des composantes de la trame verte et bleue à l'échelle régionale est faite par Vincent Guillemot (Dervenn). Sophie Lardilleux (DREAL) rappelle auparavant que la réalisation de celle-ci relève d'une obligation réglementaire et est cadrée au niveau national : « *tout SRCE doit avoir une carte* » qui doit être produite au minimum à l'échelle du 1/100 000ème.

Cette présentation permet de revenir sur les **partis-pris méthodologiques** relatifs à la réalisation de la carte et sur son **contenu**. Les trois éléments constitutifs de la trame verte et bleue sont ainsi présentés, à savoir : les **réservoirs**, les **corridors** et les **obstacles**. Enfin, **un exemple** de déclinaison locale de l'approche « trame verte et bleue » a été présenté, à partir du cas du territoire de la commune de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, dans le département de l'Orne.

De nombreuses questions s'expriment tout au long de cette présentation. Un premier échange permet de clarifier **la portée de la cartographie du SRCE**. A un participant qui s'interroge sur son impact sur les futurs projets de territoire, Ludovic Genet rappelle que **la cartographie du SRCE vise à fournir aux territoires une compréhension globale du contexte régional** mais qu'elle n'a pas pour finalité de conditionner la réalisation de tel ou tel projet ou de définir les règles d'usage des sols.

L'atlas cartographique du SRCE a ainsi été conçu à l'échelle régionale, et un zoom sur l'une de ses cartes n'est pas pertinent. La matrice verte y a été volontairement présentée sous la forme de couleurs dégradées, aux limites relativement floues. En revanche, le SRCE comprend des données qui permettront de préciser le contexte à l'échelle locale.

Des questions relatives aux **partis-pris méthodologiques** amènent ensuite la maîtrise d'ouvrage à détailler les choix qui ont guidé l'élaboration des sous-trames. Il est ainsi rappelé aux participants qu'une **sélection au cas par cas a été réalisée pour retenir comme réservoirs de biodiversité certains sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**. Par exemple, le choix été fait de ne pas retenir certains ENS car ils ne contenaient essentiellement que des éléments patrimoniaux d'ordre architectural, sans lien avec la trame verte et bleue. A un participant demandant pourquoi le littoral régional est systématiquement considéré comme « trame verte » (et non « bleue »), Vincent Guillemot explique que c'est là une obligation du code de l'environnement.

Par ailleurs, les parcelles comprenant moins de 90% de prairies permanentes ont été représentées en blanc sur la carte des composantes du SRCE, ce qui provoque les interrogations de certains participants, qui considèrent que « *deux tiers des prairies existantes n'ont pas été retenues* ». Ludovic Genet rappelle à ce propos que la cartographie présentée n'est pas définitive et que toutes les remarques exprimées seront entendues.

Il explique par ailleurs que **le modèle de matrice retenu dans le cadre du SRCE bas-normand**, qui considère le bocage comme un élément robuste en termes de continuités, **a vocation à évoluer, pour prendre en compte les secteurs de prairies importants** qui n'auraient pas été retenus du fait du seuil de 90% retenu. « *Nous sommes sur un document nouveau, nous cherchons la bonne formule, c'est normal* ». Un participant évoque dans ce contexte l'usage de méthodes de traitement d'image en fausses couleurs pour mieux représenter la réalité des prairies, mais la maîtrise d'ouvrage précise que cette technique est trop coûteuse pour être employée dans le cadre du SRCE.

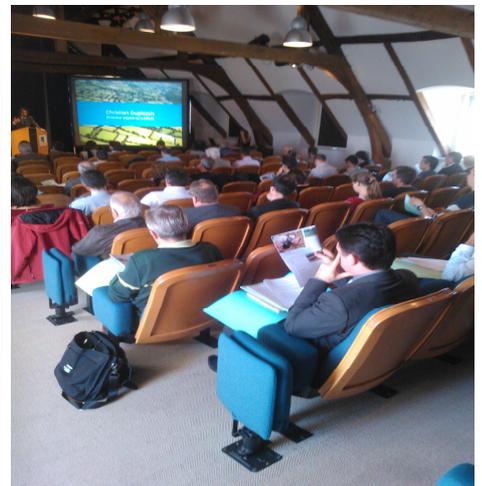
Vincent Guillemot rappelle aussi que la représentation de la matrice verte a été conçue en fonction de quatre classes, avec un seuil de 0 à 100% de présence de milieux favorables pour chacune.

Enfin, les participants soulignent parfois une difficulté à lire la carte des composantes et font part de suggestions visant l'amélioration de sa clarté et de son niveau de précisions. Ils souhaitent notamment que la cartographie mette davantage en évidence « *à partir de quand il y a un problème à traiter* ». Certains d'entre eux constatent en particulier :

- des incohérences entre la cartographie régionale et la réalité locale de la richesse de la biodiversité ;
- l'absence d'indications sur les obstacles dits franchissables sur les cours d'eau ;
- une confusion entre les porte-à-flots et des obstacles plus contraignants pour les espèces, notamment à Caen ;
- un besoin de représentation des activités socio-économiques, qui ne doivent pas subir un nouveau « zonage » contraignant.

Diverses propositions méthodologiques sont par ailleurs exprimées tout au long de la réunion par les membres du CRTVB. A un participant demandant de rajouter, aux différentes couches qui composent la carte des composantes, une couche représentant les haies, Vincent Guillemot répond que ce choix méthodologique ne serait pas systématiquement pertinent. En effet, une haie seule ne permet pas le déplacement faunistique, c'est pourquoi la densité des haies n'a pas été distinguée de celle des prairies et de celle des forêts. De même, à la proposition de présenter une carte de la biodiversité ordinaire, et une autre de la biodiversité remarquable, Ludovic Genet répond que ce degré de détail n'est pas adapté à l'objectif de la cartographie du SRCE.

Ludovic Genet rappelle, enfin, **la dimension stratégique du SRCE** : il a vocation à fournir des orientations globales d'échelle régionale et des outils clefs pour faciliter la déclinaison et la prise en compte de la trame verte et bleue à l'échelle locale. Si cette déclinaison relève des compétences des communes et des communautés urbaines, d'agglomération et de communes, l'ensemble des acteurs du territoire a un rôle à jouer pour penser les paysages bas-normands de demain, anticiper les évolutions des bocages ou encore de l'agriculture. Le SRCE appuie en ce sens la réflexion sur les évolutions du territoire.



Une importante mobilisation des acteurs

La prochaine réunion du Comité régional Trame Verte et Bleue aura lieu en 2013.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs privilégiés :

⇒ **Sandrine LECOINTE**, Région Basse-Normandie - Service Environnement :
s.lecointe@crbn.fr

⇒ **Bruno DUMEIGE**, DREAL Basse-Normandie - Service Ressources naturelles, Mer et Paysage :
bruno.dumeige@developpement-durable.gouv.fr

Un document élaboré par :

